



Paris, le 5 mai 2023

EP BESANCON FRANCHE COMTE
Monsieur Alain MACAROL
Président

Transmis par voie électronique
epbfc@outlook.fr

Nos réf. YMG/SST/2023.0338

Monsieur le Président,

Sur les réseaux sociaux circule une vidéo où l'on voit le Pilatus immatriculé F-GFDC en descente avec un wingsuiter qui vient extrêmement près et un autre wingsuiter qui filme la scène. Il s'agit d'une séquence réalisée volontairement.

Vers la fin de la vidéo, le wingsuiter arrive derrière l'aile principale de l'avion, est déventé et frôle le plan fixe de l'avion tandis que le vidéoman, déconcentré par la scène, arrive à proximité immédiate du saumon de l'aile.

Selon l'immatriculation, il s'agit du Pilatus que vous exploitez ce que je vous prie de me confirmer.

Vous voudrez bien, également, me confirmer que cette scène a eu lieu dans votre école.

Elle est d'une extrême dangerosité et a failli très mal finir dans l'hypothèse où le wingsuiter aurait percuté le plan fixe de l'avion.

En dehors du risque humain, vous encourez personnellement, ainsi que votre Directeur Technique, des poursuites pénales sachant, en outre, que notre contrat d'assurance n'aurait pas assuré ce genre de prestation totalement en dehors des règles fédérales.

Je vous rappelle que, à la suite d'une percussio accidentelle entre un avion et un wingsuiter, une instruction pénale a été ouverte à l'encontre de la Présidente, du Directeur Technique et du Pilote de l'école, instruction toujours en cours dans le cadre de laquelle j'ai été auditionné en qualité de Président de la FFP.

Vous voudrez bien me donner le nom du pilote, du wingsuiter et du vidéoman pour les suites que j'entends donner.

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N°Orias 14000826 - www.orias.fr

Par ailleurs, l'agrément école donné par la FFP, pour garantir aux pratiquants une activité faite en toute sécurité et dans le respect des règles, est susceptible de vous être retiré, provisoirement ou pour toute la saison, à la suite de cet événement. Il appartiendra au Comité Directeur de la FFP d'en décider.

Je vous précise qu'éventuellement, pour le cas où vous-même et votre Directeur Technique auriez été tenus dans l'ignorance de ce projet, cela n'atténue en rien votre responsabilité, notamment pénale.

Je reste donc dans l'attente de votre retour par courriel (ffp@ffp.asso.fr et president@ffp.asso.fr), **sous huitaine impérative.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Yves-Marie GUILLAUD
Président